

L'Association Sportive Automobile Velay-Auvergne organise le samedi 15 et dimanche 16 août 2026, avec le concours de la **municipalité de Laussonne**, une épreuve automobile de Course de Côte Régionale dénommée :

**45ème COURSE DE COTE REGIONALE DE LAUSSONNE 2026**  
(voitures modernes et VHC)

Cette épreuve compte pour la coupe de France 2026 coefficient :1 et le challenge de la Ligue du Sport Automobile d'Auvergne.

Le présent règlement a été approuvé par le visa FFSA N°436 délivré le 24/05/2026 et le visa L.S.A.A N°26/CC 10812021 délivré le 22/05/2026.

**PERSONNE DESIGNEE PAR L'ASA en contact avec la FFSA pour l'obtention du permis d'organisation**

Christelle HABOUZIT

06.86.72.45.91

habouzit.marc@orange.fr

**ORGANISATEUR TECHNIQUE**

ASA VELAY-AUVERGNE

14 Route du Puy

43150 LAUSSONNE

06.08.43.07.11 / 06.86.72.45.91

habouzit.marc@orange.fr

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre premier des prescriptions générales édictées par la FFSA.

**ARTICLE 1P : ORGANISATION DE LA COURSE**

**1.1P : OFFICIELS :**

- **Président et membres du Collège des Commissaires Sportifs**  
Nathalie VINCENT GENOD licence n°210885  
Stéphane VINCENT GENOD licence n°24887  
Georges BEAL licence n°2910
- **Directeur de Course**  
Marc HABOUZIT licence n°7145
- **Directeur de Course Adjoint**  
Denis MOCELLIN licence n°3310
- **Commissaires Techniques**  
Gérard JOUVHOMME licence n°51582  
Christian ALLOIN licence n°13706  
Hervé CANTAT licence n°207953  
Émeric PASCAL licence n°37568
- **Chargé de la mise en place des moyens**  
Claude DESHORD licence n°51859 (en cours)  
Patrick TESTUD licence n°51858 (en cours)  
Pierre BONNET licence n°180154
- **Chargé des relations avec les concurrents**  
Fabien PASCAL licence n°154264
- **Médecin Chef**  
Docteur Olivier PORTE licence n°349281(en cours)
- **Chargé du secrétariat de l'épreuve**  
Christelle HABOUZIT licence n°128356

- **Chargé des commissaires de route**

Florent LASSAIGNE

licence n°214854

- **Chronométrateur**

Jean-Paul DURAND

licence n°27683

### 1.2P: HORAIRES :

**Clôture des engagements** : le mardi 11 août 2026 à minuit.

**Publication de la liste des engagés** : le jeudi 13 août 2026.

**Vérifications administratives** : le samedi 15 août 2026 de 9H00 à 18H00 à la salle polyvalente, Place de la Mairie à Laussonne.

Le dimanche 16 août 2026 de 7H00 à 8H15 à la salle polyvalente, Place de la Mairie à Laussonne.

**Vérifications techniques** : le samedi 15 août 2026 de 9H15 à 18H15 à la salle polyvalente, Place de la Mairie à Laussonne

Le dimanche 16 août 2026 de 7H15 à 8H30 à la salle polyvalente, Place de la Mairie à Laussonne.

**Essais libres (pour les concurrents vérifiés)** : le samedi 15 août 2026 de 14H00 à 18H30.

**Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais libres** : au podium du départ le samedi 15 août 2026 à 13H45.

**Essais chronométrés** : le dimanche 16 août 2026 de 8H00 à 12H00.

**Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais chronométrés** : au podium du départ le dimanche 16 août 2026 à 7H45.

**Courses** : le dimanche 16 août 2026 à partir de 13H30

**Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course** : au podium du départ le dimanche 16 août 2026 à 13H15.

**Affichage des résultats provisoires** : après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé en amont de la ligne de départ.

**La remise des prix** : le dimanche 16 août 2026 à 20H30 à la salle polyvalente de Laussonne.

**Briefing des commissaires** : le samedi 15 août 2026 à 13H00 et dimanche 16 août 2026 à 7H00 au départ de la Course de Côte.

**Briefing pilotes** : aura lieu sur la ligne de départ le dimanche 16 août 2026 à 13H00.

**Première réunion du Collège des Commissaires Sportifs** : le samedi 15 août 2026 à 13H15 à la Mairie de Laussonne. Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

### 1.3P : VERIFICATIONS :

**Vérifications administratives** : le samedi 15 août 2026 de 9H00 à 18H00, à la salle polyvalente, Place de la Mairie à Laussonne.

Le dimanche 16 août 2026 de 7H00 à 8H15 à la salle polyvalente, Place de la Mairie à Laussonne.

**Vérifications techniques** : le samedi 15 août 2026 de 9H15 à 18H15 à la salle polyvalente, Place de la Mairie à Laussonne

Le dimanche 16 août 2026 de 7H15 à 8H30 à la salle polyvalente, Place de la Mairie à Laussonne.

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage TECK+ 6 Route de Freycenet Latour à Laussonne. Taux horaire de la main d'œuvre : 60E00

TTC.

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur véhicule et le passeport technique.

A l'issue des vérifications techniques, la liste des partants aux essais chronométrés sera obligatoirement affichée après avoir été entériné par le Collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue le dimanche 16 août 2026 à 7H00.

Pesage des voitures (libre) le dimanche 16 août 2026 à l'arrivée de la course de côte après la première montée d'essai chronométrée et après la deuxième montée de course chronométrée.

**Chaque concurrent devra déclarer le carburant que sa voiture utilise durant l'épreuve.**

#### **1.5P : DISPOSITIONS PARTICULIERES :**

Une même voiture pourra être utilisée successivement par deux conducteurs.

#### **ARTICLE 2P : ASSURANCES**

Voir règlement standard des courses de côte.

#### **ARTICLE 3P : CONCURRENTS ET PILOTES**

##### **3.1P : ENGAGEMENTS :**

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

**ASA VELAY AUVERGNE**

**14 Route du Puy**

**43150 LAUSSONNE**

Et ce jusqu'au mardi 11 août 2026 minuit (cachet de la Poste faisant foi).

Pour tous renseignements :

**Marc Habouzit : 06/08/43/07/11**

**Christelle Habouzit : 06/86/72/45/91**

**E. mail : [habouzit.marc@orange.fr](mailto:habouzit.marc@orange.fr)**

VOITURES MODERNES et VHC : les droits d'engagement sont fixés à 380 euros, réduits à :

- **190<sup>E</sup>** pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle e l'organisateur.
- **160<sup>E</sup>** pour les pilotes de l'ASA Velay Auvergne

Pour être valable, les engagements devront être accompagnés des droits d'engagement.

Les organisateurs se réservent le droit de refuser un engagement.

Si 4 jours avant le début de la compétition le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 20, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

En cas de forfait, tout concurrent devra notifier son forfait par lettre, 24 heures avant le début du meeting pour obtenir le remboursement des frais de participation.

#### **ARTICLE 4P : VOITURES ET EQUIPEMENTS**

##### **4.1P : VOITURES ADMISES :**

Le nombre de voitures admises est fixé à 150.

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des Course de Côte.

Les voitures homologuées en VHC et titulaires d'un Passeport Technique Historique (PTH/PTN), à la date de clôture des vérifications techniques, conformes

aux règles spécifiques des course de côte VHC 2026 ; les VHC ne marqueront pas de points à la Coupe de France de la Montagne.

#### 4.2P : CARBURANT-PNEUMATIQUES-EQUIPEMENTS :

Voir règlement standard des Course de Côte.

#### 4.2.7P : ECHAPPEMENT :

Toutes les voitures devront être équipées d'un silencieux.

- Voitures fermées : CM et GT : niveau sonore maximal : 100db A maxi
- Voitures de course ouvertes : niveau sonore maximal : 100db A maxi

#### 4.3P : NUMEROS DE COURSE :

Voir règlement standard des Course de Côte.

#### 4.4P : MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE :

Voir tableau publié dans France Auto spécial règlement.

### ARTICLE 5P : PUBLICITES

Voir règlement standard des Course de Côte.

Publicité obligatoire (non rachetable) : sera communiquée par additif.

Publicité optionnelle : sera communiquée par additif.

### ARTICLE 6P : SITES ET INFRASTRUCTURES

#### 6.1P : PARCOURS :

La Course de Côte Régionale de Laussonne a le parcours suivant :

Départ : RD 275 à droite de la borne : « km4 ».

Arrivée : RD 275 10 mètres avant le croisement « l'Échassier ».

Longueur : 1km500.

Pente moyenne : 4%

L'épreuve se déroulera en montées d'essais libres le samedi 15 août 2026 et le dimanche 16 août 2026 de 2 montées d'essais chronométrées et 3 ou 4 montées de course à la discrétion du Directeur de Course le dimanche 16 août 2026.

Procédure de départ : chaque voiture, dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard. Les VHC s'élanceront par catégorie à la suite des voitures modernes.

Les modalités de retour au départ se fera en convoi. Une même voiture pouvant être utilisée successivement par 2 pilotes, les seconds pilotes effectueront leur montée en début de manche et redescendront les véhicules en convoi sur l'autre du Directeur de Course.

Parc de départ : RD 275, depuis le panneau Laussonne jusqu'à 200m avant la ligne de départ.

Parc d'arrivée : RD 275, 400m après la ligne d'arrivée, sur 400m.

Tous les moyens d chauffage des pneumatiques sont interdits.

#### 6.2P : ROUTE DE COURSE :

Accès au départ RD275 direction Freycenet Latour.

#### 6.3P : FILE DE DEPART :

File de départ : sur la RD 275 entre le carrefour et le panneau Laussonne.

Rappel : les concurrents devront se ranger en file de départ dans la zone prévue à cet effet avant le départ, au plus tard 10 minutes avant l'heure de départ. Le

concurrent dont le conducteur ne sera pas présenté dans ce délai pourra être exclu de l'épreuve.

#### **6.4P : SIGNALISATION :**

Voir règlement standard des Courses de Côte.

#### **6.5P : PARC CONCURRENT :**

Les parcs concurrents seront situés dans le village de Laussonne.

Dans chaque parc concurrent il est demandé aux concurrents :

- de tenir à proximité immédiate de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimum de 5Kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans.

- de disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3m X 5m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture.

- de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.

La pénalité pour défaut d'extincteur et/ou de bâche dans le parc est de 200<sup>E</sup>00.

Le montant des amendes est conservé par l'organisateur.

#### **6.6P : PARC FERME FINAL :**

Le parc fermé final obligatoire (sous peine de disqualification d'office) pour tous les concurrents classés est situé sur le RD 275 en amont de la ligne de départ, à droite (sens de la descente).

#### **6.7P : TABLEAU D'AFFICHAGE :**

Les tableaux d'affichage seront placés :

- Pendant les essais et la course au parc de départ.
- Pendant les vérifications au parc de vérifications.
- Pendant le délai de réclamations après l'arrivée, au parc fermé d'arrivée.

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède le départ.

#### **6.8P : PERMANENCE :**

Pendant la compétition, une permanence se tiendra à la Mairie de Laussonne, le samedi 15 août 2026 de 14H00 à 18H00 et le dimanche 16 août 2026 de 7H00 à 12H00 et de 16H00 à 18H00. Téléphone : 06.86.72.45.91.

Centre de secours :

**Centre Hospitalier Émile Roux  
12 Boulevard du Docteur Chantemesse  
43000 LE PUY EN VELAY  
SAMU : 15**

### **ARTICLE 7P : DEROULEMENT DE L'EPREUVE :**

#### **7P.1 : ESSAIS :**

Voir réglementation standard des Courses de Côte.

#### **7P.2 : CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING) :**

La conférence aux pilotes (Briefing) aura lieu au podium de départ le dimanche 16 août 2026 de 13H00 à 13H30. La présence de tous les pilotes et des commissaires chefs de poste y est obligatoire.

#### **7P.3 : COURSE :**

Voir réglementation standard des Course de Côte.  
Procédure de départ : aux feux tricolores.

#### 7.3.1 : ORDRE DES DEPARTS :

Voir réglementation standard des Course de Côte.

#### 7P.4 : ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES :

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit dans les épreuves régionales (conforme à la réglementation standard des Course de Côte).

#### ARTICLE 8P : PENALITES :

Voir réglementation standard des Course de Côte.

#### ARTICLE 9P : CLASSEMENTS :

Le classement s'effectuera sur la meilleure montée.

Les classements suivants seront établis :

- Un classement général pour les voitures de Sport (série A)
- Un classement général pour les voitures de Production (série B)
- Un classement par classe (série A et B confondu)
- Un classement féminin
- Un classement VHC pour les voitures de Sport
- Un classement VHC pour les voitures de productions

#### ARTICLE 10P : PRIX :

##### SCRATCH :

|                  |               |
|------------------|---------------|
| <b>PREMIER</b>   | <b>200E00</b> |
| <b>DEUXIEME</b>  | <b>180E00</b> |
| <b>TROISIEME</b> | <b>120E00</b> |
| <b>QUATRIEME</b> | <b>90E00</b>  |
| <b>CINQUIEME</b> | <b>60E00</b>  |

##### CLASSES :

|                |               |               |              |              |
|----------------|---------------|---------------|--------------|--------------|
| <b>1 A 2</b>   | <b>95E00</b>  |               |              |              |
| <b>3 A 10</b>  | <b>190E00</b> | <b>120E00</b> | <b>70E00</b> |              |
| <b>+ DE 11</b> | <b>190E00</b> | <b>130E00</b> | <b>90E00</b> | <b>50E00</b> |

##### DAMES :

|                      |               |
|----------------------|---------------|
| <b>PREMIERE DAME</b> | <b>130E00</b> |
|----------------------|---------------|

##### VHC :

|                                                |
|------------------------------------------------|
| <b>Tous les concurrents seront récompensés</b> |
|------------------------------------------------|

#### 11P.1 : REMISE DES PRIX :

La distribution des prix aura lieu le dimanche 16 août 2026 à 20H30 à la salle polyvalente de Laussonne.

Les pilotes classés, qui ne se présenteront pas, perdront leur droit aux prix. Les prix sont cumulables, les coupes ne le sont pas.

**COURSE DE COTE REGIONALE DE LAUSSONNE**  
**SAMEDI 15 ET DIMANCHE 16 AOUT 2026**  
**(Droit d'engagement : 190E00)**

NE RIEN INSCRIRE DANS CES CASES – RESERVE A L'ADMISTRATIOIN

| <b>TRESORIER</b> | <b>GROUPE</b> | <b>CLASSE</b> | <b>N° DE COURSE</b> | <b>VERIFICATIONS</b> |
|------------------|---------------|---------------|---------------------|----------------------|
| N° CH :          |               |               |                     |                      |
| NOM :            |               |               |                     |                      |

**CONDUCTEUR**

|                       |  |
|-----------------------|--|
| <b>NOM</b>            |  |
| <b>PRENOM</b>         |  |
| <b>ADRESSE</b>        |  |
| <b>TELEPHONE</b>      |  |
| <b>E-MAIL</b>         |  |
| <b>LICENCE</b>        |  |
| <b>CODE ASA</b>       |  |
| <b>NATIONALITE</b>    |  |
| <b>SEXE</b>           |  |
| <b>N° DE PERMIS</b>   |  |
| <b>DELIVRE A</b>      |  |
| <b>GROUPE SANGUIN</b> |  |

**VOITURE**

|                                 |  |
|---------------------------------|--|
| <b>GROUPE</b>                   |  |
| <b>CLASSE</b>                   |  |
| <b>MARQUE</b>                   |  |
| <b>APPELATION</b>               |  |
| <b>FICHE<br/>D'HOMOLOGATION</b> |  |
| <b>PASSEPORT<br/>TECHNIQUE</b>  |  |

|                              |  |
|------------------------------|--|
| <b>CARBURANT<br/>UTULISE</b> |  |
|------------------------------|--|

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des déclarations ci-dessus et m'engage à respecter la réglementation interdisant le dopage. Je déclare avoir pris connaissance du règlement particulier de l'épreuve et de la réglementation générale de la F.F.S.A.

Fait le : ..... À .....

Signature :